



# Le Rollotois

Mairie de Rollot

N°95  
novembre  
2023

## MAIRIE

15 Rue Saint-Nicolas  
80500 Rollot

☎ 03 22 78 28 47

Fax : 03 22 78 51 10

Mail : [mairierollot@orange.fr](mailto:mairierollot@orange.fr)

<http://www.mairie-rollot.fr>

\*\*\*\*\*

### ACCUEIL MAIRIE :

Lundi : 17h - 18h

Jeudi : 9h - 11h

Vendredi : 17h - 18h

\*\*\*\*\*

### ACCUEIL AGENCE POSTALE :

Lundi : 15h - 18h

Mardi Mercredi jeudi : 9h - 12h

Vendredi : 15h - 18h, horaire d'hiver

du 01 novembre au 1 avril

sinon 16h - 19h

\*\*\*\*\*

### Carte d'identité / Passeport :

Police Municipale Montdidier

☎ 03.22.78.75.80



### Rédacteurs :

Directeur de la publication le Maire

Commission Communication

- Marynès Pillon - Jean-Pierre Cozette - Christophe Butez - Bernadette Gellynck - Richard Harrissart - Patricia Richard

Mise en page : Jean-Luc Grimal

Responsable Commission Communication : Jean-Luc Grimal

# Votre Conseil Municipal

## Le Maire



Michel Choisy

## Les Adjointes au Maire :



Jean-luc Grimal, 1er adjoint



Marc Choisy, 2<sup>ème</sup> adjoint,



Jean-Pierre Cozette, 3<sup>ème</sup> adjoint,

## Les Conseillers délégués :



Marynès Pillon  
Déléguée aux affaires sociales :



Patricia Pichard  
Déléguée aux associations

## Les Conseillers Municipaux :



Perrine Ricquebourg



Delphine Caule



Bernadette Gellynck



Lydie Blot



Cécile Grimal



Richard Harrissart



Christophe Butez



Laurent Letupe



Yohann Levasseur

## Permanences des élus :

**Le Maire**

Michel Choisy tél : 06.79.64.44.92

de 9h à 10h sur rendez-vous

**Le lundi & vendredi de 17h30 à 18h30 sur rendez vous**

**1<sup>er</sup> adjoint** Jean-Luc Grimal Tél : 06.31.59.76.49

**2<sup>ème</sup> adjoint** Marc Choisy Tél : 06.75.23.99.53

**3<sup>ème</sup> adjoint** Jean-Pierre Cozette Tél : 06.50.14.47.10

## **Les Commissions :**

- **Commission Communication, Environnement, Cadre de vie, Sécurité Routière.**

*Adjoint responsable : Jean-Luc Grimal 1<sup>er</sup> Adjoint*

*Membres du Conseil : Jean-Pierre Cozette - Richard Harrissart - Christophe Butez - Marynès Pillon - Bernadette Gellynck - Patricia Pichard*

- **Commission Affaires Scolaires, Cantine/Garderie, Associations, Fêtes et Cérémonies.**

*Adjoint responsable : Marc Choisy 2<sup>ème</sup> Adjoint*

*Déléguée aux Associations, Fêtes et Cérémonies : Patricia Pichard*

*Membres du Conseil : Cécile Grimal - Lydie Blot - Bernadette Gellynck - Marynès Pillon - Yohann Levasseur - Richard Harrissart - Perrine Ricquebourg Membres : Marjorie Huile, Richard Duquenne.*

- **Commission services Techniques, Patrimoine, Chemins, Travaux, Cimetière.**

*Adjoint responsable : Jean-Pierre Cozette 3<sup>ème</sup> Adjoint*

*Membres du Conseil : Christophe Butez - Richard Harrissart - Yohann Levasseur - Marynès Pillon - Bernadette Gellynck*

- **Commission Affaires Sociales.**

*Conseillère déléguée : Marynès Pillon.*

*Membres du Conseil : Richard Harrissart - Cécile Grimal - Patricia Pichard - Delphine Caule - Perrine Ricquebourg Membres : Huguette Laforet - Céline Radiguet - Arthur Ropital.*

- **RPI Rollot-Piennes-Onvillers.**

*Michel Choisy*

*Suppléant : Marc Choisy*

- **FDE 80. Fédération départementale d'énergie de la Somme**

*Titulaires : Jean-Luc Grimal - Jean-Pierre Cozette Suppléant : Laurent Letupe*

- **SIAEP de Guerbigny.**

*Titulaires : Michel Choisy - Jean-Pierre Cozette Suppléants : Jean -Luc Grimal - Christophe Butez*

- **Commission finances.**

*Le Maire, les 3 adjoints*

*Membres du Conseil : Marynès Pillon - Delphine Caule - Christophe Butez*

- **Commission d'appel d'offre.**

*Le Maire, les 3 Adjoints et 1 membre du conseil : Yohann Levasseur*

- **Com de Com du Grand Roye.**

*Michel Choisy*

*Suppléant : Jean Luc Grimal*

- **AFR. Association Foncière de Remembrement.**

*Le Maire*



**A.C.P.G-C.A.T.M**

**T.O.E**

**80500 ROLLOT**

**La Municipalité et  
L'association des Anciens Combattants  
de ROLLOT**

**Vous invitent à la cérémonie du 11 novembre 2023  
Devant le monument aux morts à 11h00**

- Dépôt de gerbes**
- Appel aux Morts pour la France et minute de silence**
- Allocution du Maire**
- Lâcher de pigeons**
- Participation des enfants des écoles**
- Verre de l'amitié et friandises pour les enfants  
à la salle des fêtes**

**Mr le Maire,  
Michel CHOISY**

**Le Président,  
Guy BUCAMP**

# CONNAITRE LES NUMÉROS D'URGENCE

Les numéros d'appel d'urgence permettent de joindre gratuitement les secours 24h/24.

Un citoyen mieux informé aide les secours à intervenir dans de meilleures conditions et le plus rapidement possible.

Dans tous les cas, pour faciliter et accélérer le traitement de votre appel, veillez à préciser les 3 points suivants :

- Vous êtes victime, témoin... Donnez un numéro de téléphone sur lequel vous restez joignable.
  - Donnez l'adresse précise de l'endroit où les services doivent intervenir surtout si vous n'êtes pas sur place.
  - Précisez les motifs de votre appel.
  - N'oubliez pas de vous exprimer clairement auprès de votre interlocuteur. Le temps que vous passez au téléphone n'est jamais inutile, ne retarde jamais l'intervention et permet la meilleure réponse à l'urgence pour laquelle vous l'appelez.
- Enfin, écoutez attentivement les conseils donnés sur la conduite à tenir avant l'arrivée des secours.

Votre comportement peut permettre de sauver une vie.

## Numéro d'appel d'urgence européen : 112

- ✓ Samu : 15
- ✓ Police / Gendarmerie : 17
- ✓ Sapeurs-pompiers : 18
- ✓ Service des eaux : 03 22 37 42 02

## AVIS AUX NOUVEAUX HABITANTS

Il est rappelé aux nouveaux habitants qu'il est primordial de venir s'inscrire en Mairie lors de leur arrivée dans la Commune.

 DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES

## Fermeture définitive de la caisse numéraire de Montdidier au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Seuls les paiements par carte bancaire sont acceptés.

Pour les factures disposant d'un QR CODE :



Pour régler en numéraire ou par carte bancaire, rendez-vous chez un buraliste agréé.

**Sur Montdidier :**

- Tabac : 9 place du Général de Gaulle
- La grande civette : 29 rue Albert 1<sup>er</sup>
- La P'tite presse 10 rue de Roye



Pour régler une facture en numéraire SANS QR CODE :

Rendez-vous dans l'un des 4 centres des finances publiques :

- DDFIP de la Somme : 21 rue de l'Amiral Courbet 80000 Amiens
- CFP Amiens Rollin : 1/3 rue Pierre Rollin 80000 Amiens
- CFP Abbeville : 44 rue du Soleil Levant, 80 100 Abbeville
- Pôle administratif : 2, avenue Charles de Gaulle, 80200 Péronne

Ouverture au public du lundi au vendredi de 08h45 à 12h15

# La Mairie vous informe :

## Quelques rappels essentiels

### ➤ PLAN VIGIPIRATE ET SÉCURITÉ

La sécurité de vos enfants et vous.

Après l'attentat d'Arras qui marque le retour du terrorisme en France, le gouvernement a relevé le plan vigipirate à son niveau maximum et nous sommes passés au stade URGENCE ATTENTAT avec surveillance renforcée notamment aux abords des écoles où il est demandé :

- de ne pas rester plus longtemps que nécessaire aux abords des écoles pour ne pas favoriser les attroupements,
- de signaler tout comportement ou objet suspect,
- de signaler à l'avance qui récupérera votre enfant si ce n'est pas la personne habituelle ou/et autorisée par écrit (pour les moins de 6 ans) dans les documents fournis à la rentrée,

Ce dernier point reste le moins appliqué, il est important de rappeler que les parents doivent respecter les règles de stationnement et du code de la route.

Des parkings sont matérialisés, 2 à Rollot et 1 à Piennes-Onvillers.

Or, chaque jour, nous constatons plusieurs incivilités, la place "handicapé" est parfois utilisée par des personnes valides, des parents continuent de s'arrêter sur la route pour laisser leur enfant devant la grille de l'école ou pour les faire monter dans la voiture tout en restant sur la chaussée.

De plus, les enseignants constatent chaque jour des manquements aux règles du code de la route, non respect de l'utilisation des passages piétons, des petits sont assis à l'avant du véhicule, voir sur les genoux du conducteur...

Les enseignants travaillent avec les élèves dès la PS dans le cadre de l'APER « Attestation de première Éducation à la route ».

Ils apprennent aux élèves les bons gestes lorsqu'ils sont piétons, passagers d'un véhicule, du bus.

Ils passent également, avec la gendarmerie, le permis piéton en CE2 et le permis Internet en CM2.

Ils travaillent tous les jours le respect des règles de vie commune.... Cet apprentissage doit également se faire dans le cadre familial.

Il est important que les élèves entendent le même discours de la part de tous les adultes qui les entourent.

Il est rappelé également qu'il est interdit de fumer aux abords des écoles, les parents qui attendent le bus doivent faire un effort pour fumer avant ou après ce moment d'attente... ,

Il est donc demandé aux parents d'utiliser les parkings, de sensibiliser leurs enfants pour leur comportement dans le bus, dans les véhicules et dans la rue.

Enfants, enseignants et parents doivent contribuer aux respects des règles et au bon climat de sécurité.

**La sécurité est l'affaire de tous, un accident est vite arrivé !!**

### INFORMATION IMPORTANTE :

Les gendarmes seront appelés cette année si les incivilités déjà constatés ne sont pas résorbées. Il n'y aura plus de prévention mais des contraventions...

✓ **NON à la « dépose minute » à la porte de l'école ou aux « arrêts sauvages » aux alentours.**

**Le Maire ainsi que les adjoints sont habilités à constater les petites infractions.**

**Oui à la prévention et à l'éducation : « Un enfant averti en vaut deux »**

**Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions propres à assurer la sécurité des enfants et des usagers de la route lors de la sortie des classes.**

#### Article 1 :

➤ Le stationnement de tous les véhicules motorisés ou non est interdit devant les écoles de la commune selon les lignes jaunes aux heures d'entrée et de sortie des classes soit de 8h à 8h30 et de 11h45 à 12h00 le matin et de 13h15 à 13h40 et de 16h à 16h20 l'après-midi.

➤ Le stationnement de tous les véhicules motorisés ou non est interdit rue des Prés Madame et rue Haute selon les lignes jaunes.

## **Article 2 :**

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

## **✓ Les Ecoles**

### **Dates des Vacances Scolaires 2023-2024**

#### **Calendrier Scolaire ZONE B 2023-2024**

Vacances Noël 2023	23 décembre 2023 - 8 janvier 2024
✓ Vacances hiver 2024	24 février 2024 - 11 mars 2024
Vacances Printemps / Pâques 2024	20 avril 2024 - 6 mai 2024
Pont ascension 2024	8 mai 2024 - 13 mai 2024
Vacances été 2024	6 juillet 2024 - 2 septembre 2024

### **RPI Rollot/ Piennes-Onvillers**

#### **📍 Coordonnées des écoles :**

**Rollot** : 17 rue Saint Nicolas 80500 ROLLOT / mail : [ecole.rollot@ac-amiens.fr](mailto:ecole.rollot@ac-amiens.fr)

Tel : 03.22.78.90.57 Élémentaire et direction le jeudi

03.22.78.92.15 Maternelle

**Piennes-Onvillers** : 1 rue du Lundi 80500 PIENNES-ONVILLERS Tel : 03.22.78.42.63

#### **📍 Horaires des écoles : Lundi, mardi, jeudi et vendredi**

	Rollot	Piennes-Onvillers
Matin	8h20 / 8h30 - 11h55	8h10/ 8h20 - 11h45
Après-midi	13h25/ 13h35 - 16h10	13h15/ 13h25 - 16h00

### **Dates des Vacances Scolaires 2023-2024**

#### **Calendrier Scolaire ZONE B 2023-2024**

Vacances Noël 2023	23 décembre 2023 - 8 janvier 2024
Vacances hiver 2024	24 février 2024 - 11 mars 2024
Vacances Printemps / Pâques 2024	20 avril 2024 - 6 mai 2024
Pont ascension 2024	8 mai 2024 - 13 mai 2024
Vacances été 2024	6 juillet 2024 - 2 septembre 2024

#### **Les bus :**

L'inscription est obligatoire et se fait sur la plateforme:

[somme.transportscolaire.hautsdefrance.fr/usager](http://somme.transportscolaire.hautsdefrance.fr/usager) .

Les horaires de bus concernant le RPI sont affichés en mairie et disponibles sur le site

[www.trans80.fr](http://www.trans80.fr). En cas d'intempéries, les changements sont consultables sur le site également.

#### **Cantine- garderie :**

Pour les informations, les tarifs et les réservations, consulter le site de la mairie de Rollot.

Vous pouvez contacter les personnes responsables au 03.22.78.28.47.

**Les enseignants ne prendront aucune réservation**, il faut s'adresser directement aux personnes responsables.

#### **Les classes et l'équipe enseignante :**

- 2 classes maternelles à Rollot : 1 rue Saint Nicolas

PS-MS : 22 élèves / enseignant : Mr LEOEUF Alexandre et atsem : Céline Radiguet

MS-GS : 22 élèves / enseignant : Mr CARRE Jason et atsem : Fabienne Falsarella

-2 classes à Piennes-Onvillers : 1 rue du Lundi  
CP : 16 élèves / enseignante : Mme PETIT Coralie  
CE1 : 25 élèves / enseignante : Mme BRAHIMI Zohra

-2 classes élémentaires à Rollot : 17 rue Saint Nicolas  
CE2-CM1 : 19 élèves / enseignante : Mme ESTEVES Claire  
CM1-CM2 : 20 élèves / enseignantes : Mme CORNET Virginie et Mme SEGARD Juliette.  
Mme MANTEL Noémie et Mme Giroire Ophélie sont aesh dans le RPI.

Les projets des différentes classes ont été présentés lors des réunions de rentrée à l'ensemble des parents d'élèves. Cette année, avec l'accueil des JO en France, les classes mettront le sport à l'honneur avec une adhésion des 6 classes à l'usep ( association sportive scolaire) et des participations à des événements sportifs dont la journée du sport du RPI au stade de Rollot.

### ✓ Cantine :

Le prix du repas est négocié chaque année et il est voté par les conseils municipaux des communes du RPI de Rollot – Piennes-Onvillers.

Le tarif à compter du 01/01/2023 est de : 4.50€, comprenant le repas et la garderie du midi.

Les repas sont à réserver une semaine avant.

Les enseignants ne prendront pas de commande ou d'annulation de repas.

La responsable est Mme Perrin.

Prévenir au numéro ci-après en cas d'absence pour la cantine au 03.22.78.28.81 de 11h à 14h30 ou au 03.22.87.05.29.

### ✓ Garderie :

La fiche de réservation doit être complétée et remise à la garderie avant le jeudi précédent 9 heures, elle est à retirer à la garderie, à la mairie ou téléchargeable.

Garderie de 7h30 à 8h15 et de 16h15 à 18h30.

### Tarifs :

A partir du 1<sup>er</sup> avril 2022

8h00 à 8h15	1.00€
7h30 à 8h15	1.40€
7h00 à 8h15	1.90€
16h10 à 16h30	1.00€
16h10 à 17h00	1.40€
16h10 à 17h30	1.90€
16h10 à 18h00	2.20€
16h10 à 18h30	2.50€

### ✓ REPAS DES AINES:

Le repas des aînés aura lieu le 3 décembre à la salle des fêtes.

La distribution des colis pour les plus de 70 ans se fera le samedi 16 décembre à partir de 14 h par les élus et les membres de la Commission Affaires Sociales.

### ✓ ALERTE AUX VOLEURS

La Commune s'efforce d'agrémenter les espaces verts par la plantation de diverses espèces, dont les herbes de pampa qui font le bonheur des gens sans scrupules qui se servent généreusement des plumets.

A peine fleuries déjà cueillies.

VIVEMENT LA VIDÉO PROTECTION !!

### INFORMATION

Des emplacements, "arrêt minute" ont été matérialisés place Galland face à la boulangerie pendant les heures d'ouverture du commerce afin d'assurer la sécurité sur cet axe routier.

## ✓ **BUS FRANCE SERVICES.**

Service mis en place par la Communauté de Communes.

Service itinérant qui vient à la rencontre des habitants de nos communes pour les aider dans les démarches administratives.

Neuf services dans le bus : Pôle emploi, MSA, ANTS, (agence Nationale des titres sécurisés) point justice, la poste, DGFIP (finances publiques) santé famille retraite, assurance maladie, assurance retraite et CAF. Pour plus d'informations consulter le Com de Com au 03 22 37 50 50 ou la mairie 03 22 78 28 47.

## ✓ **RAPPEL ELAGAGES PROPRIETAIRES.**

Il est rappelé que le code rural (art. D 164-24) impose aux propriétaires riverains de la voie publique, l'obligation de couper les branches qui avancent sur l'emprise dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage, ainsi que la conservation des chemins et

**D'ÉLAGUER LES HAIES A L'APLOMB DES LIMITES DE CE DERNIER.**

Voir arrêté du 7 janvier 2021.

## **J'ENTRETIEN MON TROTTOIR.**

Pour faire face à l'interdiction d'utiliser les produits phytopharmaceutiques la Commune compte sur votre participation à l'effort collectif et citoyen.

Chaque habitant doit maintenir son trottoir et caniveau en bon état de propreté sur toute la longueur de son habitation, certains (peu) le font et nous les en remercions.

Nous en appelons à la solidarité de tous.

### ✓ **PROJETS EN COURS :**

Vidéo protection

Eclairage public passage en Led, fin décembre

## ✓ **Sécurité - Délinquance - Dégradations**

Je rappelle que la commune a mis en place une convention avec la gendarmerie.

Plusieurs "référents " sont désignés et reconnus auprès des services de la gendarmerie.

N'hésitez pas à les contacter pour signaler tout comportement anormal (voiture suspecte ou autres)

Ayez les bons réflexes, soyez prévoyants, soyez vigilants, soyez prudents au quotidien en respectant les conseils pratiques et vous pouvez aller sur le site [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) Rubrique "Ma sécurité".

## ✓ **CHAUFFAGE**

### Pour le réduire :

• Evitons de surchauffer, la température conseillée est 19°C.

• Eteindre les radiateurs quand les fenêtres sont ouvertes pour aérer.

• Lors d'absence en journée, laissons les volets et rideaux fermés pour conserver la chaleur et baisser le chauffage surtout dans les pièces inoccupées.

**Astuce : Baisser la température de 1°C, c'est 7% de consommation en moins.**

### Eau chaude

- Je règle la température de l'eau chaude sanitaire entre 55°C et 60°C (ce réglage permet également de supprimer le risque de brûlure).

### Appareils électriques et éclairage

- J'éteins la lumière et les appareils électriques (TV, Hi-fi, ordinateur...) lorsque que je ne m'en sers pas.
- J'éteins les appareils plutôt que de les laisser en veille.

Leur consommation en veille peut représenter jusqu'à 10% de la facture d'électricité hors-chauffage.

- Débranchons les appareils électriques lorsque je ne les utilise pas : chargeur de portable, etc....

**Astuce : éteindre les veilles des appareils, ordinateurs, TV... avec une multiprise munie d'un interrupteur.**

### Cas d'absence prolongée (vacances) :

Je débranche tous les appareils électriques.

## **INFORMATION DE LA DGFIP :**

(Direction générale des finances publiques)

### **ATTENTION AUX ARNAQUES !**

Actuellement diverses escroqueries se diffusent en usurpant l'identité de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP).

Arnaque au numéro surtaxé affiché sur internet

Certains sites internet renvoient vers des numéros surtaxés (en **0 899...** ou **0891...**) pour joindre nos centres des Finances publiques.

### **Ce sont des numéros frauduleux.**

La DGFIP met tout en œuvre pour les faire fermer.

Pour obtenir des renseignements fiscaux pour les particuliers, les numéros à utiliser sont :

- soit des numéros de téléphone ordinaires d'appels locaux (en 01, 02, 03, 04 ou 05) qui sont ceux des centres des Finances publiques ;
- soit le numéro unique non surtaxé (prix d'un appel local) : **0 809 401 401.**

## **✓ Site officiel de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)**

### **Votre démarche concerne...**

#### **Immatriculation - Carte d'identité - passeport.**

L'ANTS vous accompagne dans la réalisation de vos démarches liées à l'immatriculation, au permis de conduire et aux titres d'identité.

Lien internet :

- ✚ [immatriculation.ants.gouv.fr](http://immatriculation.ants.gouv.fr)
- ✚ [permisdeconduire.ants.gouv.fr](http://permisdeconduire.ants.gouv.fr)
- ✚ [passeport.ants.gouv.fr](http://passeport.ants.gouv.fr)

#### **Vous ne parvenez pas à vous connecter à votre espace ANTS ?**

Vous êtes un particulier...

Par téléphone vous pouvez nous joindre du lundi au vendredi de 7h45 à 19h et le samedi de 8h à 17h au 34 00 en France métropolitaines (numéro non surtaxé).

Plus d'information auprès du Relais Petite Enfance (RPE) 07 85 93 40 87.

## **✓ BAR – TABAC**



Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 7h15 à 19h sans interruption.

Samedi 8h30 - 12h.

- ❖ Un distributeur automatique de billets au bar tabac les 3M
- ❖ Les demandes de carte grise.

### **❖ NOUVEAU VENTE DE PIZZA AU CAFE**

L'établissement propose de nombreux services.

Factures dotées d'un QR code, Fromage, vins, boissons à emporter, bijoux, carterie, ZIPPO, E- liquide etc...



## **✓ CONSEIL RÉGIONAL.**

Une antenne est ouverte à Montdidier Espace Jean Jaurès N° 41 (près de la gare)

La région Hauts de France peut vous aider au quotidien.

Lycée - Apprentissage - Formation - Travail - Transport.

Renseignement au 03.74.27.30.10

Plus d'infos : [antenne-montdidier@hautsdefrance.fr](mailto:antenne-montdidier@hautsdefrance.fr)

# **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## *Compte rendu de la séance du 27 Février 2023 à 18h30*

Présents: MM Choisy Michel, Choisy Marc, Grimal JL, Cozette JP, Pillon M, Gellynck B, Levasseur Y, Harrissart R, Caule D, Grimal C, Blot L, Ricquebourg P, Butez Ch  
Pouvoirs : Laurent Letupe (à Michel CHOISY), Patricia Pichard (à Lydie Blot)  
Secrétaire de Séance : M. Richard Harrissart.

Lecture du précédent compte rendu

### **Compte administratif et compte de gestion 2022**

Après présentation du Compte administratif 2022, il est proposé de procéder au vote par Monsieur Jean-Pierre COZETTE (doyen de l'assemblée).

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants concernant les opérations de l'exercice :

Dépenses de fonctionnement :	484 149.38 €
Dépenses d'investissement:	164 514.06 €
Recettes fonctionnement :	632 659.09 €
Recettes d'investissement :	118 457.06 €

Le résultat de clôture 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 148509.71 € et un résultat cumulé de 791364.66 €

Après vote, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif. Le conseil municipal adopte également le compte de gestion de monsieur le Receveur municipal qui est conforme au compte administratif.

### **Investissement 2023**

Monsieur le Maire fait le point sur les principaux investissements à mettre au budget 2023 :

- Rénovation de l'éclairage public et armoires
- Vidéo protection (11 caméras)
- Tracteur tondeuse

### **Remplacement tracteur tondeuse**

Plusieurs devis ont été demandés pour le remplacement du tracteur tondeuse. L'actuel est « très fatigué » et nous rencontrons des problèmes pour trouver des pièces de rechange. Le coût d'un nouveau tracteur tondeuse est de 19000 € HT sans bac de ramassage et 24800 € HT avec Bac.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'achat du tracteur tondeuse sans bac de ramassage et avec kit mulching.

Le conseil décide également de garder l'ancien matériel qui peut encore dépanner.

### **Tarifs cantine/garderie**

Le prestataire des repas de la cantine nous a fait part d'une nouvelle augmentation des tarifs d'environ 6 % soit une augmentation de 16 % depuis 1 an.

Le conseil municipal après délibération décide de ne pas augmenter pour l'instant le coût du repas facturé aux familles.

Quant à la garderie Monsieur le Maire explique que certaines familles ne respectent pas l'heure de fermeture de la garderie (18h30) sans prévenir, malgré le tarif de 7 € mis en place pour les dépassements. Il propose à l'exemple de la commune de Moreuil d'établir un tarif dissuasif qui sera mis en place après les vacances de printemps ( à partir du 02/05/2023)

Le conseil municipal après délibération fixe à :

7€ pour un dépassement de 18h30 à 18h45 (soit ¼ d'heure)

15 € pour un dépassement entre 18h45 et 19h00 (soit ½ heure)

30 € pour un dépassement au-dessus de 19h00.

Une information sera diffusée aux familles.

### **Subvention Croix Rouge**

Monsieur le Maire présente une demande de subvention de la Croix Rouge de Montdidier. Le conseil municipal après délibération décide de leur attribuer la somme de 150 € .

### **Demande du Club de Tir**

Monsieur le Maire explique que le Club de Tir de Rollot est à la recherche d'un terrain pouvant accueillir les installations de Tir qui sont actuellement à La Villette.

Le président du Club propose le terrain communal qui se trouve « Aux Crainières ».

Monsieur le Maire explique qu'il doit d'abord se renseigner auprès des opérateurs éoliens car une promesse de bail avait été signée pour l'implantation d'un poste source. Si ce projet n'est plus d'actualité et sous réserve de la présentation d'un dossier conforme par le Club de tir, le conseil municipal donne son accord de principe.

### **Avancement de grade Adjoint technique principal**

Monsieur Ludovic Tallon actuellement adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> Classe peut prétendre à un avancement de grade pour cela le conseil municipal doit créer le Poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité la création de ce poste et l'avancement de grade de Ludovic Tallon.

### **Questions diverses**

#### **Demande de subvention exceptionnelle lycée Jean Racine**

Monsieur le Maire présente la demande de l'association « MDL/Global Citizen in New York » association créée par des professeurs du lycée afin de financer le voyage des élèves de l'atelier Sciences Po à l'ONU à New York où ils seront les seuls lycéens français à participer à cette session 2023. Une élève de Rollot étant concernée, le conseil municipal après délibération décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 150 € pour ce projet qui sort de l'ordinaire.

Fin de séance 20h10

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### *Compte rendu de la séance du 4 avril 2023 à 18h30*

**Présents:** MM Choisy Michel, Choisy Marc, Grimal JL, Cozette JP, Pillon M, Gellynck B, Levasseur Y, Harrissart R, Caule D, Grimal C, Ricquebourg P, Pichard P, Letupe L  
**Pouvoirs :** Christophe Butez (à Mr Grimal)

**Absent:** Lydie Blot

**Secrétaire de Séance :** M. Richard Harrissart

Lecture du précédent compte rendu

#### **Compte rendu Audit sur les bâtiments communaux par le bureau d'études FDE80**

Par décision du Conseil municipal en date du 3 juin 2022, la commune de Rollot a adhéré au service de conseil en énergie partagée auprès de la FDE qui a lancée un appel d'offre pour un accord cadre de maîtrise d'œuvre pour les rénovations de chaufferie. Cette adhésion permet à la commune de disposer de la compétence d'énergéticiens et de bénéficier de conseils concernant la performance énergétique des bâtiments communaux.

Ainsi il a été décidé de réaliser un audit des installations des différents bâtiments communaux (logements, école maternelle et primaire , salle des fêtes) dans le but de procéder à une rénovation thermique.

Cette étude réalisée par le cabinet CDC Conseil qui a été retenu dans le cadre de l'appel d'offre, propose, après un état des lieux de chacun des bâtiments concernés, différentes solutions de production de chaleur :

- Rénovation chaufferie actuelle (fioul)
- Géothermie
- Chaufferie bois

L'étude détaille un état technique des installations ainsi qu'une étude sur les solutions possibles avec différentes énergies et un planning prévisionnel.

La prochaine étape sera l'analyse des solutions proposées avec l'aide du bureau d'étude et prise de décision.

#### **Budget primitif 2023**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget 2023 proposé par monsieur le Maire et qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 399 141.92 €

Dépenses et recettes d'investissement : 261 801.74 €

#### **Vote des taux d'imposition**

Le conseil municipal décide à l'unanimité le maintien des taux d'imposition à l'identique par rapport à l'année dernière soit :

- **Taxe sur le Foncier Bâti:** 41.90 %
- **Taxe sur le Foncier non Bâti:** 36.28%
- **CFE:** 17.83%
- **Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) :** 24.94 %

#### **Délibération fongibilité des crédits en M57**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite au passage à la nouvelle nomenclature comptable M 57, celle-ci a été conçue pour mieux identifier les compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités territoriales.

La M 57 apporte une souplesse nouvelle en matière de virements de crédits : l'organe délibérant peut déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ).

Parmi les autres changements d'importance, figure la gestion des dépenses imprévues en autorisation de programme et autorisation d'engagement.

Ces autorisations, limitées à 2 % des dépenses réelles de chacune des sections, ne donnent pas lieu à exécution et ne comportent pas de crédits de paiement. Par conséquent, ces chapitres ne participent pas à l'équilibre budgétaire des deux sections qui s'apprécient en tenant compte des seuls crédits de paiement (les dépenses imprévues n'ont pas besoin d'être financées par des recettes budgétaires).

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame, Monsieur le maire, et en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

#### **Délibération amortissement éclairage public**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les comptes 204, 21531 et 21532 sont obligatoirement amortissables. Il est donc nécessaire de fixer la durée d'amortissement des travaux de modernisation de l'éclairage public (art 204182). Le conseil municipal après délibération décide de fixer la durée d'amortissement de l'éclairage public à 15 ans.

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administratives, techniques ou financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **Compte exploitation cantine/garderie**

Le conseil municipal après délibération approuve à l'unanimité le compte d'exploitation de l'année 2022 de la cantine garderie présenté par Monsieur le Maire avec un solde d'exploitation de 34 978 € et une quote-part incombant à la commune de Piennes de 11 659 € (soit 1/3).

#### **Participation commune de Piennes aux frais de gestion du RPI**

Le Conseil municipal après délibération décide à l'unanimité de fixer comme l'année précédente, la participation aux frais de gestion du RPI pour la commune de Piennes-Onvillers à 6 % du salaire chargé de la secrétaire de mairie de Rollot soit 2 590 € pour l'année 2022.

#### **Demande de renouvellement intervenant sport école de Rollot**

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années un intervenant sport intervient dans les classes afin de faire découvrir aux enfants de nouvelles disciplines sportives. Mme Cornet, Directrice de l'école demande donc au conseil municipal la possibilité de renouveler ces interventions sport pour la rentrée prochaine. Le coût s'élève à 2 232€ pour les 2 classes de Rollot .

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le renouvellement de ces interventions pour la rentrée prochaine.

#### **Permanences adjoints**

Monsieur le Maire souhaite que les adjoints soient plus présents en Mairie et il informe le conseil qu'il va remettre en place les réunions d'adjoints.

#### **Logements vacants**

Monsieur le Maire reporte ce point à une prochaine réunion.

Fin de séance 21h10

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Compte rendu de la séance du 16 mai 2023 à 18h30

Présents: MM Choisy Michel, Choisy Marc, Grimal JL, Cozette JP, Pillon M, Gellynck B, Levasseur Y, Harrissart R, Caule D, Grimal C, Ricquebourg P, Pichard P, Letupe L Butez Ch

Pouvoirs : Lydie Blot ( à Patricia Pichard)

Secrétaire de Séance : Mme Cécile Grimal

Lecture du précédent compte rendu

### **Intervention d'une Lycéenne au sujet du voyage à l'ONU**

La commune ayant subventionnée le voyage à l'ONU, une élève de la commune ayant participé est venue expliquer le déroulement de leur séjour.

### **Remboursement frais sono repas des aînés**

Le conseil municipal après délibération décide à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association Familles rurales de Rollot afin de rembourser les frais de sono du repas de Noël des Aînés.

### **Autorisation de passage d'une ligne alimentant le poste source des éoliennes**

Monsieur le Maire présente au conseil la carte détaillée du passage de câble qu'il est nécessaire de réaliser pour l'alimentation du poste source des éoliennes.

Le conseil municipal après délibération donne son accord à l'unanimité pour le passage des câbles selon le plan présenté.

Monsieur le Maire rappelle par ailleurs que la Société Energie Team propose au titre des mesures compensatoires 18000 €/éolienne destinées à financer des projets d'économies d'énergie ou environnementaux.

Le Conseil municipal charge monsieur le Maire de négocier avec la société afin d'obtenir au minimum 20000€ par éolienne.

### **Taxe d'habitation sur les logements vacants**

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de 2 années au 1er janvier de l'année d'imposition, afin de lutter contre une vacance de logements, d'inciter les propriétaires à remettre sur le marché locatif des logements disponibles.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

### **Réseau de Chaleur**

Monsieur le maire explique que les estimations chiffrées proposées lors de la précédente intervention de la FDE vont être réactualisés.

Une nouvelle réunion doit être organisée en juin en présence de la FDE80 afin que le conseil municipal se décide quant à son choix du réseau de chaleur.

Fin de séance 20h00

# **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## *Compte rendu de la séance du 26 juin 2023 à 18h30*

**Présents:** MM Choisy Michel, Choisy Marc, Grimal JL, Cozette JP, Pillon M, Gellynck B, Levasseur Y, Harrissart R, Caule D, Grimal C, Ricquebourg P, Pichard P, Letupe L Butez Ch

**Pouvoirs :** Lydie Blot ( à Michel Choisy)

**Secrétaire de Séance :** Mme Cécile Grimal

Lecture du précédent compte rendu

### **FDE Etude chaufferie**

Le bureau d'étude CDC conseil en charge de l'audit sur le projet chaufferie présente au conseil municipal leur travail actualisé suite à la dernière réunion. Un échange à lieu avec les conseillers afin de leur proposer les différentes solutions (géothermie avec ou sans isolation et Chaufferie bois) et les coûts s'y rapportant.

L'investissement à charge pour la commune étant important, le conseil municipal décide dans un premier temps de demander un diagnostic afin de chiffrer le coût de l'isolation des différents bâtiments communaux.

### **Projet convention club de Tir**

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de convention que Monsieur Morel président du Club de Tir a rédigé pour la mise à disposition d'un terrain au lieu-dit l'Equinville afin d'y installer les installation ball-trap et tir aux armes réglementaires.

Monsieur le Maire souhaite avoir plus d'éléments sur ce projet (disposition des installations, les conditions etc...) et souhaite qu'un groupe de travail se penche sur le dossier. Messieurs Grimal, Levasseur et Marc Choisy se proposent afin d'établir une concertation avec les représentants du club de tir.

### **Climatisation Bureau Mairie**

Monsieur le Maire explique qu'à la demande de la secrétaire de mairie, 2 entreprises ont été sollicitées afin d'établir un devis pour l'installation d'une climatisation dans le bureau du secrétariat de la mairie.

Les deux devis se valent pour un montant d'environ 2600 € TTC.

Le conseil municipal après délibération donne son accord de principe à 11 voix pour et 3 abstentions (M Harrissart, Mme Pichard et Mme Ricquebourg)

Monsieur Levasseur se propose de demander également un devis à l'entreprise Mesbagh qui a réalisé l'installation aux vestiaires du foot.

Le Conseil municipal charge monsieur le Maire de signer le devis avec l'entreprise choisie.

### **Logement presbytère**

Monsieur le Maire informe le conseil que le logement du presbytère étant classé en catégorie D, il va pouvoir être remis en location prochainement. Un devis va être demandé aux Astelles afin de refaire les peintures avant la mise en location.

Le logement ayant au moins 3 chambres, monsieur le maire souhaite qu'il soit loué à une famille avec des enfants.

Le conseil municipal est d'accord sur ce principe.

## **Questions diverses**

### **Distribution des flashs et Rollotois**

Monsieur le Maire souhaite que les conseillers s'investissent dans la distribution des flashs et Rollotois afin que cela ne soit pas toujours les mêmes personnes qui soient mobilisées.

Il informe le conseil que cet été un Bonhomme Picard spécial Rollot sortira et un numéro offert par la commune sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune.

### **Association des lutins**

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'assoc des lutins (association de parents d'élèves) a de nouveaux dirigeants.

Fin de séance 20h35

# **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## *Compte rendu de la séance du 8 septembre 2023 à 19h30*

Présents: MM Choisy Michel, Choisy Marc, Grimal JL, Cozette JP, Pillon M, Gellynck B, Levasseur Y, Harrissart R, , Ricquebourg P, Pichard P, Lydie Blot

Pouvoirs : Letupe Laurent ( à Michel Choisy) Caule D (à Marc Choisy) Butez Ch( à JL Grimal), Grimal Cécile ( à Bernadette Gellynck)

Secrétaire de Séance : Mme Lydie Blot

Lecture du précédent compte rendu.

### **Dossier Club de Tir**

Monsieur le Maire rappelle au conseillers le projet du club de Tir qui souhaite pouvoir installer son stand de ball-trap et tir aux armes réglementaires sur la parcelle ZZ6 « les Crainières » appartenant à la commune.

Monsieur le Maire explique que le terrain est actuellement inutilisé et est fréquenté uniquement par les chasseurs et les promeneurs.

Il est rappelé que ce terrain ne pourra être mis à disposition du club de tir que sous réserve de la validation par la commission de sécurité et de la Commune. La zone arborée devra être préservée et non clôturée afin de rester accessible aux chasseurs et promeneurs.

Un bail devra être mis en place de façon officielle et la mise à disposition sera gratuite.

Le conseil municipal après délibération adopte à 14 voix pour et 1 abstention (Mr Levasseur) ce projet.

Monsieur le Maire demande à ce que des conseillers référents suivent le projet. Messieurs Grimal et Levasseur sont désignés comme référents pour ce dossier.

### **Bornage parcelle ZZ6**

Pour qu'il n'y ait pas de litiges, il est nécessaire que la parcelle ZZ6 qui sera mise à disposition du club de tir soit bornée. Le bornage sera à la charge de la commune.

Un devis d'un géomètre de 1055 € TTC est proposé. Le conseil municipal valide à l'unanimité ce devis.

### **Subventions aux associations**

Le Conseil municipal après étude des dossiers et sur proposition de la commission communale, après délibération, décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations qui en ont fait la demande pour l'année 2023 :

- Club de Tir : 1000 €
- Société de Chasse : 400 € + 600 € de subvention exceptionnelle
- Espérance Rollotoise : 300 €
- Association colombophile : 500 €
- Comité des fêtes : 1000 €
- Familles Rurales : 1000 €
- RAC : 1000 €

Une subvention d'un montant de 596 € sera également versée au RAC pour remboursement des frais liés à la fête communale et 300 € à l'association Familles rurales pour la sonorisation du bal du 14 juillet.

Les subventions des ACPG, de l'association des lutins, la longue Paume et Rotincia reste en suspend n'ayant pas fait l'objet de demandes.

### **Réduction temps de travail d'une ATSEM**

Monsieur le Maire explique qu'une agent, ATSEM titulaire au sein de la commune ne souhaite plus assurer la surveillance du Bus. De ce fait son temps de travail doit être revu à la baisse. Son salaire étant annualisé l'agent passerait de 24.06 h/ Semaine à 21.95 h/semaine (7h/jour)

Ce changement d'horaire doit passer par la validation du Comité Social Territorial du Centre de gestion.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la baisse du temps de travail de cet agent.

### **Questions diverses**

#### **Participation BAFA pour une employée communale**

Une employée à la cantine garderie sollicite le conseil municipal afin que sa formation BAFA puisse être prise en charge par la commune.

Considérant que la BAFA fait partie des formations demandées par la commune pour exercer les fonctions d'agent de garderie, le conseil municipal décide donc à l'unanimité de financer le reste à charge de la formation BAFA ( cette formation étant subventionnable par la CAF) selon le devis présenté et dans la limite de 400 €. cette participation financière sera versée directement à l'organisme de formation. La dépense sera inscrite au budget communal 2024 puisque la formation aura lieu en juin 2024.

#### **Délibération de principe autorisant Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour des besoins temporaires.**

Monsieur le Maire explique que le conseil avait déjà délibéré à ce sujet en 2018 mais que la Trésorerie réclame une délibération actualisée. En effet selon la délibération doit être prise chaque année.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Fin de séance 20h35

## ✓ QUELQUES RAPPELS UTILES :

### **Par arrêté préfectoral,**

- Le brulage de déchets ménagers, résidus de débroussaillage etc.... est interdit.  
En cas de non-respect de cette interdiction, une amende pouvant aller jusqu'à 450 € peut être imposée.
- Les déchets verts (tonte, taillage de haies etc...) doivent être déposés en déchetterie, pas dans les terrains privés et chemins communaux, cela donnera lieu à des plaintes par les propriétaires ou la Commune.
- L'obligation d'entretenir des terrains « non bâtis » situés à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations est à la charge des propriétaires (article L2213-25 du code général des collectivités territoriales).

## **RAPPEL STATIONNEMENT INTERDIT SUR LES PELOUSES**

**(espaces verts)**

## **NE PAS LAISSER LES POUBELLES VIDES SUR LES TROTTOIRS.**

## ✓ **Appel Regroupement Commande Fuel**

Commandes groupées Fuel (Mme Trouillet tél. : 06.80.62.35.50)

1<sup>er</sup> au 15 janvier 2024

1<sup>er</sup> au 15 avril 2024

1<sup>er</sup> au 15 juillet 2024

1<sup>er</sup> au 15 octobre 2024

## ✓ **Renseignements utiles :**

Vous êtes victime d'un cambriolage, composez le 17

Opposition carte bancaire 0892 705 705

Opposition chéquier 0892 683 208

## ✓ **PHARMACIE DE GARDE :**

Pour connaître la pharmacie de garde, il vous faudra appeler le **3237**. Un serveur vocal automatique vous demandera le numéro de votre département puis de votre commune de résidence. Les coordonnées de la pharmacie de garde vous seront alors communiquées.

### **PHARMACIE DE LA MAIRIE**

Adresse : 14 Place du Général de Gaulle – 80500 Montdidier

Téléphone : 03 22 78 08 46

Horaires d'ouverture : Fermé un lundi sur trois.

Du mardi au samedi de 09h00 à 12h15 et de 14h00 à 19h00.

### **PHARMACIE DESEQUELLES**

Adresse : 3 rue de Roye – 80500 Montdidier

Téléphone : 03 22 78 02 48

Horaires d'ouverture : Fermé un lundi sur trois.

Du mardi au samedi de 09h00 à 12h15 et de 14h00 à 19h00.

### **PHARMACIE FAUQUET**

Adresse : 20 Place du Général de Gaulle – 80500 Montdidier

Téléphone : 03 22 78 02 50

Horaires d'ouverture Fermé un lundi sur trois.

Du mardi au samedi de 09h00 à 12h15 et de 14h00 à 19h00.

## ✓ Location des salles :

**Salle des fêtes (170 personnes) maximum - Salle Multifonctions (50 personnes) maximum**

**S'adresser à la mairie pour réservation (voir site internet de la commune)**

**Stationnement devant la salle des fêtes interdit.**

## **Permanence des Conseillers Départementaux du Canton de Roye**

Une permanence des Conseillers Départementaux, Mme Josiane Hérouart et M. Wilfrid Larcher, se tiendra le mardi 22 novembre de 17h30 à 18h30 en Mairie de Rollot.

### **Contacts :**

Mme Josiane Hérouart 03.22.71.97.05 E-mail : [jherouart@somme.fr](mailto:jherouart@somme.fr) / M. Wilfrid Larcher  
07.82.78.02.77 E-mail : [wlarcher@somme.fr](mailto:wlarcher@somme.fr)

## ✓ **ETAT CIVIL :**

<b><u>ETAT</u></b>		
<b>Mariages :</b>	Baudesson Clement et Dingreville Samantha	04/02/2023
	Descombes Romain et Balny Marion	10/06/2023
	Martel Emmanuel et Legros Laetitia	17/06/2023
	Tallon Ludovic et Lecat Claire	15/07/2023
<b>Naissances</b>	Foucout Lilio	01/06/2023
	Barrier Iliam	05/06/2023
	Mercier Capucine	23/07/2023
	Sautron Cassy	28/07/2023
	Beuve Soën	14/09/2023
<b>Décès</b>	Vandelli Jacques	02/03/2302
	Watteaux Christiane	07/04/2023
	Dissaux Micheline	09/04/2023
	Dos Santos Michel	28/04/2023
	Marceau Valérie	12/07/2023
	Collanges Simone	27/07/2023
	Marcant Raymond	05/09/2023
	Gard Fabienne	23/10/2023

## ✓ **ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉS**

CAULE	Chantal	17 Rue de Beauvoir	03.22.78.82.92	
DUCROCQ	Angélique	54 Rue Haute	03.22.78.35.59	
GRIMAL	Cécile	23 Rue Saint Nicolas	03.22.78.95.74	07.50.43.99.86
LESUEUR	Sandrine	23 Rue des Prés Madame		06.75.28.86.09
TALLON	Ludivine	13 Rue de Beauvoir		06.30.69.32.55
VANDENBORE	Evelyne	6 Rue des Clos	03.22.78.91.39	
VIEZ	Virginie	18 Rue Haute	03.22.37.13.48	06.31.85.38.69

# NOS COMMERÇANTS & ARTISANS.

## Nouveau à Rollot :

### La Maison de Beauté

Centre de beauté et de bien-être



1 bis rue du Four, 80500 Rollot

☎ 03 22 73 09 70

Mardi au Jeudi : 9:00 - 12:00 / 13:30 - 18:30

Vendredi : 9:00 - 19:00

Samedi : 9:00 - 17:00



# BUCAMP COUVERTURE

**Couverture Zingerie**

**Bucamp Pierre**

**7 rue des Clos**

**Rollot 80500**

**Tél: 07 82 54 26 12**

LES  
3M

FROMAGES DE ROLLOT

BOISSONS FRAÎCHES À EMPORTER

VIN

TIMBRES POSTE

TIMBRES AMENDE

VYPE

PIZZA

Augusto

BIEN PLUS QU'UNE PIZZA



# BON APPETIT !

PRÊTES EN 2 MIN

PIZZAS ARTISANALES CUITES SUR PLACE

**CRUSTILLANTES & SAVOUREUSES**

# Liste de nos commerçants & artisans

-  **La maison de beauté** 1 bis rue du Four tél : 03 22 73 09 70
-  **Bucamp Couverture Zingerie** 7 rue des Clos Tél: 07 82 54 26 12
-  **Forever Living Products** Tél : 06 33 40 62 34 Rollot
- **Auto-école HB Formations** 51 rue Haute Tél : 03 60 51 95 24 <http://www.hbformation.fr>
- **Les 3 M Bar-Tabac-Presses-Loto-PMU** Dépôt de pain tous les lundis 88 rue de La Madeleine  
Tél : 03 22 78 02 81
- **Boulangerie – Pâtisserie du 107** 14 place Galland Tél : 09 71 29 28 55
- **Salon de coiffure O'Cheveux d'Ange** 1 rue Haute Tél : 03 22 87 30 08
- **Sarl Thierry Poissant Agencement – Rénovation** 1 rue Haute Tél. : 06 85 92 10 46
- **Pizza Yolo** 42 rue de la Madeleine 80500 ROLLOT
- **NOVAXIS Bureau d'Études Arnaud Rousseaux** Port. : 06.95.09.10.83 Fixe : 09.72.45.14.36  
Mail : [contact@novaxis.fr](mailto:contact@novaxis.fr)
- **Ledoux Gérard & Fils** Matériel colombophile et aliments pour animaux Entretien, Espaces verts  
24 rue Haute Tél : 03 22 78 28 18 ou 09 60 17 82 80
- **SARL HANNIET Menuiserie Bois et PVC** Isolation, aménagement de combles, Charpente  
2 Hameau de la Vilette Tél : 03.22.87.89.56
- **France Famille Services** à la personne, Assistance aux personnes âgées et handicapées,  
25 rue Haute 03 22 37 10 82 / 0800 220 228 (Appel gratuit) [www.france-famille-services.fr](http://www.france-famille-services.fr)
- **Entreprise agricole** Jean-Pierre Vincant Baticle Route de Beauvoir  
Tél : 03 22 78 28 64 Mobile : 06 07 09 04 45 Fax : 03 22 78 29 93
- **Menuiserie – ébénisterie** Tabary 5 rue Haute Tél : 03 22 78 39 43 ou 09 54 33 39 43
- **F2L METAL** 55 Rue Haute Tél : 03.22.87.34.38
- **Fleur de Jasmin** - Produits Avon - Cosmétiques - Bijoux Fantaisies - Accessoires Tél : 06 09 80 96 07  
[damecalou@live.fr](mailto:damecalou@live.fr)
- **Le Petit Atelier** Tapissier d'ameublement Couture-retouches 17 bis rue Haute Tél : 06.09.85.49.33
- **Les Écuries de la Madeleine**, Pension chevaux. 64 rue de la Madeleine Tél : 06.46.15.07.24
- **Descombes TP** 64 rue de la Madeleine Tél : 06.79.26.02.81
- **Aux pat 'à l'eau**, Toiletteur 55 bis rue de la Madeleine · 06 23 25 04 59
- **Viva Pizza** 35 rue de la Madeleine Tél : 03 23 81 29 22

# CONTACTS ASSOCIATIONS



**Comité des Fêtes Rollotois**  
]06.31.59.76.49



**Football  
R.A.C**  
]03.44.85.14.74



**Société de boules de Rollot**  
]06.31.59.76.49



**Espérance Rollotoise**  
]03.22.78.29.27



**Société Communale de Chasse de  
Rollot**  
Tél : 06 81 57 17 44

**Club Colombophile**



**Club Colombophile Rollotois**  
]03.22.78.28.18

**La Rollotoise**



**Club de Tir de Rollot**  
]06 85 56 27 69  
<http://www.tir-rollot.com>



**Société de Longue Paume  
de Rollot**  
]03 22 37 01 13



**ACPG - ACTM**  
]03.22.78.28.69



**Comité Rotincia**  
]03.22.78.28.60  
<http://www.rotincia.org>



**Familles Rurales**  
]06.13.50.40.42



**Pronastrum**  
]03.22.78.28.60  
<http://pronastrum.free.fr>

# Manifestations associatives



**PARADE DE NOËL  
POUR LES ENFANTS  
DE ROLLOT.  
SAMEDI 23 DÉCEMBRE 2023**

**Tél : 06 31 59 76 49**



## **FAMILLES RURALES**

Bourses aux jouets puériculture

Dimanche 19 novembre 2023

Salle des fêtes 8h30 à 17h (places limitées).



## **R.A.C**

Réveillon Saint Sylvestre

31 Décembre 2023

Salle des fêtes. (flyers en cours pour les réservations)

Retrouvez toutes les informations du club sur notre site : [tir-rollet.com](http://tir-rollet.com)



## EDITO

Bonjour à tous.

Comme nous l'espérons, Margaux a ramené une nouvelle médaille des championnats de France qui se sont déroulés à Montbéliard. Nous espérions l'Or, ce ne fut que l'Argent mais qui nous a amenés à un niveau de performance impressionnant.

188 médailles nationales, 12 médailles internationales dont une en championnat du monde en 2017 à Osiyek, soit 200 en tout, ce qui fait du Club de Tir de Rollet le plus médaillé de la Somme et le deuxième de Picardie.

Passé la crise du COVID, que nous avons mieux surmontée que beaucoup, nos effectifs ont très vite remonté, la volonté de reprendre la compétition, moins, surtout par les jeunes qui sont restés scotchés à leurs écrans. Ceux qui ont pris, ou repris une licence, ont vite compris que la pratique du tir sportif est beaucoup plus compliquée que dans les jeux vidéo, d'où un déchet important au niveau national. Nous n'y avons pas échappé.

Nous avons repris des opérations de promotion, brocante de Rollet, portes ouvertes, avec notamment, les directeurs d'agence du Crédit Agricole, et lors des manifestations du 14 juillet. Nous en espérons beaucoup.

Parallèlement, nous avons recherché un terrain pour regrouper de manière pérenne, le trap, l'arbalète field longue distance et le Tir aux Armes Réglementaires, actuellement dispersés à La Vilette. Nous avons un terrain en vue que nous n'avons pas pu obtenir et nous avons donc sollicité de la commune la mise à disposition du terrain dit « des crainières », anciennes carrières abandonnées depuis des décennies, proches de Courcelles. Naturellement, nous avons annoncé être disposés à aménager ces installations nous-mêmes, à nos frais comme depuis des décennies. Resterait à charge de la commune, le re-bomage de la parcelle, les agriculteurs voisins en ayant profité pour largement entamer le terrain communal, sur près de 5m de large par endroits. Cette opération ne coûterait que 1055 € à la commune, le club finançant les terrassements, nettoyage, clôture, plantations d'embellissement, ainsi, bien sûr, que les installations techniques et le transfert du mobil-home situé actuellement sur le terrain de trap. Naturellement, l'entretien du terrain, serait assuré par nos soins avec notre matériel, (tracteur, débrousailluse...) comme nous le faisons déjà depuis des années. Il ne manque plus que l'accord de la Mairie.

2

*Eric Morel*  
Président du club

## Championnats de France



Eric Morel, Pdt du Club de Tir de Rollet, ancien membre éminent de la F.F.Tir, remet à Margaux sa médaille d'Argent, la deux centième Haut Niveau du club.

Evènement exceptionnel. Le maître de cérémonie a appelé Eric Morel à remettre sa médaille à Margaux, en rappelant sa qualité de travail au sein de la fédération pendant 18 ans. C'est la première fois que l'on assiste à ce genre d'honneur. Emouvant.

C'est à Montbéliard que se sont déroulés ces championnats de France E.T. où nous avons 2 tireurs. Margaux, encore médaille d'Argent en Cible Mobile, et Simon, en pistolet 10m, qui a terminé 41/104 pour sa première saison. Le pauvre Hadriel, abattu par la maladie, n'a pu participer.



Simon a bien surmonté le stress de sa première participation nationale, de bonne augure pour la saison prochaine.

Les Championnats de France 25/50m se sont déroulés à Châteauroux, sur le nouveau stand national qui accueillera les J.O. l'an prochain.

Comme pour d'autres compétitions cette saison, nous avons eu des forfaits pour raisons personnelles ou familiales, temporaires, heureusement.

D'autre part, nous avons de nouvelles recrues prometteuses pour les saisons à venir, dans plusieurs disciplines et des candidats, de tous âges, se sont déjà manifestés pour s'inscrire lors de la saison prochaine début septembre.

Avec l'objectif de la nouvelle installation envisagée, de belles perspectives en vue.



Charlène n'a réussi que 55/74. Son nouveau travail d'infirmière aux urgences ne lui a pas laissé suffisamment de temps pour s'entraîner.





## L'ESPERANCE ROLLOISE

Mesdames, Messieurs,

Un petit mot pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année.

Vous êtes à la retraite, venez nous rejoindre pour un moment de convivialité.

Nous vous rappelons que nous organisons des après-midi récréatives tous les mardis de 14 h à 18h, des jeux divers (Belote, Tarot, Triominos, etc..) et notre repas mensuel, à la salle des associations.

### **Contacts :**

Président : Jean-Claude Marcq Tél : 03.22.78.21.90

Trésorier ; M. Claude Marchant Tél : 03.22.78.29.27

Secrétaire : Mme Josette Trouillet Tél : 06 80 62 35 50